

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Richard Therrien, **Appuyée par Yves Lévesque, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** que l'ordre du jour précité soit adopté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} MARS 2021, AINSI QUE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2021.

21-34

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Appuyée par Lucie Michaud, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021.

21-35

Sur une proposition de Yves Lévesque, **Appuyée par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mars 2021.

3. SUITE DE CES SÉANCES.

4. CORRESPONDANCE.

5. ADOPTION DES DÉPENSES.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

21-36

Sur une proposition de Lucie Michaud, **Appuyée par Bruno Simard, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** d'autoriser le paiement des factures du mois de mars totalisant 105 237.63 \$ ainsi que les comptes à payer au montant de 3 318.49 \$, et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

6. DEMANDE DES TIRS DE TRACTEURS

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans a pris connaissance de la demande de l'organisme Tir de tracteur de l'Île-d'Orléans.

ATTENDU QUE l'évènement se tiendra le 7 août 2021.

21-37

ATTENDU QUE l'activité se tiendra dans le respect des mesures sanitaires et en respectant les recommandations de la Santé Publique en vigueur au moment de l'évènement.

EN CONSEQUENCE, sur une proposition de Richard Therrien, Appuyée par Lucie Michaud, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'autoriser l'utilisation du terrain de jeux.

7. RÉSOLUTION CAMP D'ÉTÉ 2021.

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans désire poursuivre sa contribution afin d'atténuer les coûts des contribuables pour la fréquentation de leurs enfants au camp d'été.



21-38

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

EN CONSEQUENCE, sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, Appuyée par Yves Lévesque, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter de payer un montant de 400.00 \$ par enfant pour toute inscription au camp d'été sur le territoire de la M.R.C. de l'Île d'Orléans.

Que cette subvention soit accordée à tout enfant qui fréquente une école primaire, au mois de juin de l'année en cours et provenant du territoire de la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

Que cette subvention soit accordée à tout enfant fréquentant le camp pour la saison estivale 2021 (7 semaines).

Que la directrice générale soit autorisée à payer les frais de 400.00 \$ à la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.

- Camp de jour municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans.

8. RÉSOLUTION RENOUVELLEMENT ENTENTE CAMP SAINT-FRANÇOIS ÉTÉ 2021.

ATTENDU QUE le conseil municipal, a pris connaissance de la proposition du Camp Saint-François.

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans désire conclure une entente avec le Camp Saint-François, afin d'offrir les services de camp de jour pour l'été 2021.

ATTENDU QUE cette subvention sera accordée à tout enfant qui fréquente une école primaire, au mois de juin de l'année en cours et résidant sur le territoire de la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

21-39

Sur une proposition de Bruno Simard, Appuyée par Richard Therrien, Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères) d'accorder un montant de 400.00 \$ tel qu'établi dans l'entente signée en 2020.

9. RESOLUTION CONTRAT VIDANGE, TRANSPORT ET DISPOSITIONS DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES.

ATTENDU QUE DES soumissions sur invitation ont été demandées auprès de trois (3) fournisseurs pour la vidange des fosses septiques.

ATTENDU QU'UNE seule soumission a été reçue.

21-40

Sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Marc-Antoine Turcotte, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accorder le contrat à Sani-Orléans Inc. pour une durée de deux (2) ans comme suit;

ENTREPRENEUR	SCÉNARIO						
	1	2	3	4	5	6	7
Sani Orléans	94.50 \$	119.50\$	37.80 \$	115.75\$	75.00 \$	4.50 \$	60.00\$,



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

10. ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT # 2021-320 PLAN D'URBANISME

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans juge opportun d'adopter un plan d'urbanisme devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans ;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chap. A - 19.1) ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture du règlement est donnée ;

21-41

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Lévesque, Appuyé par Bruno Simard et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement 2021-320 ci-annexé.

11. ADOPTION PROJET DE REGLEMENT # 2021-321 REGLEMENT DE ZONAGE.

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans juge opportun d'adopter un Règlement de zonage devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction de la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans ;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chap. A - 19.1) ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture du règlement est donnée ;

21-42

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc-Antoine Turcotte, Appuyé par Sylvie DeBlois, et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement 2021-321 ci-annexé.

12.ADOPTION PROJET DE REGLEMENT 2021-322 REGLEMENT DE LOTISSEMENT

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans juge opportun d'adopter un Règlement de lotissement devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous Juridiction de la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans ;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chap. A - 19.1) ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture du règlement est donnée ;

21-43

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucie Michaud, Appuyé par Yves Lévesque et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement 2021-322 ci-annexé.

13. ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT 2021-323 RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION.

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans juge opportun d'adopter un Règlement de construction devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous juridiction de la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans ;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chap. A - 19.1) ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture du règlement est donnée ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

N° de résolution 21-44
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Lévesque, Appuyé par Bruno Simard et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement 2021-323 ci-annexé.

14. ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT 2021-324 RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS.

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans juge opportun d'adopter un Règlement sur les permis et certificats devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous Juridiction de la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans ;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chap. A - 19.1) ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture du règlement est donnée ;

21-45

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc-Antoine Turcotte, Appuyé par Lucie Michaud et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement 2021-324 ci-annexé.

15. ADOPTION PROJET DE RÈGLEMENT 2021-325 RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS DANS CERTAINES ZONES.

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans juge opportun d'adopter un Règlement sur les conditions d'émission de permis dans certaines zones devant s'appliquer à l'ensemble du territoire sous Juridiction de la municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. Chap. A - 19.1) ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture du règlement est donnée ;

21-46

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie DeBlois, Appuyé par Yves Lévesque et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement 2021-325 ci-annexé.

16. DEPOT DES RAPPORTS FINANCIERS ET DE L'AUDITEUR INDEPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020.

21-47

Sur une proposition de Richard Therrien, Appuyée par Lucie Michaud, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) d'accepter le dépôt des rapports financiers et de l'auditeur indépendant tel que présenté par le maire M. Jean-Pierre Turcotte.

17. DIVERS.

17.1 RESOLUTION ALLOCATION DE DEPLACEMENT

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, désire apporter des modifications à l'allocation de déplacement concernant l'utilisation du véhicule personnel de M. Henri-Paul Prémont aux fins municipales.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille Î.O., Qué.

EN CONSEQUENCE, Sur une proposition de Marc-Antoine Turcotte, Appuyée par Richard Therrien, il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères), d'accorder un montant de 90.00 \$ par semaine à M. Henri-Paul Prémont.

17.2 ACHAT ÉQUIPEMENT PROTECTION INCENDIE.

Remis à une séance ultérieure.

17.3 FORMATION ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC UTILISATION FEU VERT CLIGNOTANT.

ATTENDU QUE depuis le 1^{er} avril 2021, le *Code de la sécurité routière*, permet à un pompier, répondant à l'appel d'urgence d'un service incendie, d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule autre qu'un véhicule d'urgence.

ATTENDU QUE les pompiers visés par ce règlement devront obligatoirement avoir complété une formation de l'École nationale des pompiers du Québec portant sur les règles d'utilisation.

21-49

EN CONSEQUENCE Sur une proposition de Lucie Michaud, Appuyée par Bruno Simard, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères), d'autoriser les pompiers à s'inscrire à la formation.

17.4 PROGRAMME D'AIDE A LA VOIRIE LOCALE

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, désire procéder à des travaux dans la route du Mitan.

21-50

EN CONSEQUENCE Sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Marc-Antoine Turcotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères), d'autoriser la Directrice Générale / secrétaire trésorière, à déposer une demande d'aide financière auprès du programme d'aide à la voirie locale Volet Projets particuliers d'amélioration pour l'exercice financier 2021-2022.

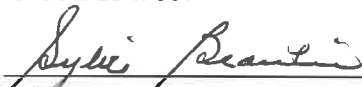
18. RAPPORT DES ELUS SUR LES DIVERS COMITES.

19. PERIODE DE QUESTIONS.

20. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE.

21-51

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 19 h 35.


Sylvie Beauheu g.m.a.
Directrice générale Secrétaire-trésorière


Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*